



Lettre d'information n°64 - Janvier 2012

Groupama

SUPPORTS
& SERVICES

Le Plan de Départ Volontaire, la suite !!!



Edito !

L'année 2013 sera-t-elle bonne ?

Nous n'en sommes pas certains.

Le CE du 24 Janvier 2013 s'est transformé en une réunion de « négociations », permettant d'améliorer les dispositifs d'accompagnement du PDV.

Néanmoins il ne faut pas oublier notre objectif : déterminer si un PDV au sein de notre entreprise est réellement indispensable.

Pour rappel : nous souhaitons une vision globale Groupe et non pas une vue partielle.

Lors de notre dernière séance du CE du 24 janvier, nous avons eu notre première réunion d'information/consultation sur la mise en place du PDV au sein de notre GIE.

L'objectif principal de la CFE-CGC est de déterminer si ce plan de départ volontaire est légitime d'un point de vue économique. La CFE-CGC n'est pas convaincu qu'un tel plan soit indispensable pour la survie de notre entreprise.

En effet, lorsqu'on approfondit ce plan, nous voyons bien qu'il s'agit d'un Plan de Départ Volontaire axé principalement sur les départs en Retraite (90 postes visées sur les 130). Nous parlons de 130 départs au global, car la Direction a cet objectif minimum en tête.

La CFE-CGC a demandé en Comité Central d'Entreprise (CCE) une analyse de la situation du Groupe et une analyse des motivations économiques pour chaque PDV mis en place dans les entreprises de l'UES (GAN Assurance, GSA, G2S ...).

Pour nous, ce PDV n'a pas lieu d'exister !!!

Lors de la réunion du 24 Janvier, les Organisations Syndicales ont obtenu les améliorations suivantes :

- Dans le cadre des départs en retraite : pour tout salaire inférieur ou égal à 37000 € brut annuel, avec un départ à taux plein, l'indemnité de départ à la Retraite sera multipliée par 2, + 15 % d'indemnisation supplémentaire, + 2 mois pris en charge par l'employeur avec exemption d'activité.

Pour les salaires supérieurs à 37000 €, la « surprime » de 15% n'existe pas.

Exemple :

Salaire Annuel Brut	Salaire Mensuel Brut	Indemnité Légale Départ	Indemnité Départ X 2 (G2S)	15% supplémentaire	Indemnité Totale
37000	3083	9250	18500	2775	21275

Pour rappel, la CFE-CGC était favorable à la mise en place d'une indemnité plancher égale au PASS (Plafond Annuel Sécurité Sociale = 37032€)

- Une contribution sera octroyée pour la Formation Professionnelle (formation, frais d'hébergement, etc..) ou pour la création/reprise d'entreprise pour un montant pouvant aller jusqu'à 12000 € sur présentation de justificatifs.

La CFE-CGC vise la survie de notre GIE, la garantie du maintien des emplois et de TOUS les sites.

Nous attendons avec grand intérêt le retour de l'expertise devant être réalisée sur le périmètre Groupe.

Des explications supplémentaires vous seront prochainement communiquées, dans une nouvelle lettre d'information.

Vos représentants CFE CGC, une équipe active à votre service

COUSIN Christophe (La Défense) 01.70.94.09.62
GANOUX Catherine (Ecully) 04.72.86.17.52
GUIGNON Daniel (La Défense) 01.70.94.42.61
LALOY Bruno (Lille) 03.20.63.37.43
MISSE Pierre (La Défense) 01.70.94.30.91
ROYER Philippe (Castelnau) 04.99.58.65.30
ULLOA-GIL Floréal (La Défense) 01.70.94.06.43
DUCHOSSOY Frédéric (Morangis)

ROGER Fabienne (Paris) 01.44.56.72.39
ROBIN Hervé (La Défense) 01.70.94.37.06
ROBERT Emmanuel (La Défense) 01.70.94.08.72
CHATAIGNER Ludovic (La Défense) 01.70.94.82.32
MAREST Didier (Noisy Le Grand) 01.49.31.32.05
DEMAN Y Guy (Ecully) 04.72.86.17.29
BASTIEN Guillaume (La Défense) 01.70.94.48.14
DESTAIS Dominique (Castelnau) 04.99.58.65.40
CHATENET Françoise (La Défense) 01.70.94.28.39

Faites comme de nombreux salariés de G2S, contactez votre Délégué Syndical, il saura vous aider et vous conseiller.